

# REFUGE TCMS SKI & MONTAGNE de PORTÉ PUYMORENS

## MODALITÉS DE RÉSERVATION et D'OCCUPATION 2021/2022

- Une réservation ne peut se faire que **5 mois avant le 1<sup>er</sup> jour de réservation souhaitée.**
- **Toute demande de réservation est à faire par l'envoi du fichier « Demande de Réservation refuge » à Olivier à l'adresse mail suivante : [refugetcms@gmail.com](mailto:refugetcms@gmail.com)**
- Pour tout renseignement, envoyer un mail à la même adresse que ci-dessus.
- **Seul un adhérent de la section ski peut faire une réservation.**
- **Un non adhérent** doit d'abord souscrire et s'acquitter de cette adhésion (utiliser la fiche d'adhésion).
- **Il ne peut effectuer une réservation qu'un mois avant la date souhaitée et suivant les disponibilités du planning.**
- Le demandeur doit fournir ses coordonnées : *Nom, Prénom, Adresse, Mail, Téléphone.*
- Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception.
- Dès l'enregistrement sur le planning, une confirmation est adressée au demandeur (dans la mesure du possible un exemplaire des consignes lui est transmis par mail).

### Remise / restitution des clés et consignes :

- En entente avec les détenteurs de clés, OLIVIER avise le locataire des modalités de remise des clés.
- Toute remise de clés est accompagnée de la remise de la fiche « Occupation / Consignes ».
- Lors de cette remise (clés et fiche « Occupation / Consignes »), le locataire est particulièrement sensibilisé à :
  - **L'absolue nécessité du respect de la chronologie des consignes pour la mise EN et HORS service.**
  - **L'obligation de compléter la fiche des présents** dès leur arrivée au refuge.
  - **Au respect des consignes affichées** pour l'utilisation du matériel et locaux mis à leur disposition.
- Celui qui remet les clés s'entend avec le preneur sur les modalités de restitutions des clés, des consignes et du règlement du séjour.
- Lors de cette restitution, il vérifie que la fiche a bien été remplie, que le chèque remis correspond bien à la somme due et note tout dysfonctionnement signalé par le locataire qui n'aurait pas été mentionné sur la fiche.

### Tarifs, modalités de paiement :

- **Pour l'exercice 2021/2022 les tarifs sont :**
  - Adultes :
    - 8 €** la nuit pour les adhérents de la section ski du TCMS.
    - 10 €** la nuit pour les non adhérents.
  - Enfants de -12 ans :
    - 5 €** la nuit pour les enfants des adhérents de la section ski du TCMS.
    - 6 €** la nuit pour les enfants des non adhérents.
- **Locations vacances scolaires de Noël (18/12/2021 au 02/01/2022) et d'hiver (05/02/2022 au 06/03/2022) :**
  - Les locations pendant ces vacances scolaires sont réservées en **priorité aux adhérents de la saison précédente.**
  - Elle ne sont possibles pour de nouveaux adhérents que :
    - **Début décembre** pour les vacances de Noël.
    - **Début janvier** pour les vacances d'hiver.
  - Tous les occupants devront être adhérents durant ces périodes** (*Pas d'adhésion à la journée*)

- **Location refuge complet :**
    - **Du 4 décembre 2021 au 31 mars 2022 : 140€** la nuit + 3€ par jour et occupant non adhérent (*Sauf vacances scolaires*).
    - **Autres périodes : 120€** la nuit + 3€ par jour et occupant non adhérent.
- La seule condition pour réserver le refuge « complet » est le paiement de cette somme à la réservation.*
- **Le paiement doit obligatoirement** être fait par chèque lors de la restitution des clés et de la fiche Occupation / Consignes dûment remplie.
  - **Demande de réservation d'un non adhérent :**
    - L'adhésion doit être faite et réglée au préalable.
    - La réservation ne sera enregistrée que lors de ces réceptions.

***Pour les vacances d'hiver 2022 les locations semaine entière (samedi/samedi) sont prioritaires, les locations journées ne seront possibles (suivant les disponibilités) qu'à partir du 15 janvier 2022.***

## **Désistements :**

### ***Réservation pendant les périodes de vacances scolaires :***

- Jusqu'à 60 jours avant le jour de rentrée prévu, aucun paiement.
- Entre 60 et 30 jours avant le jour de rentrée prévu, la moitié de la somme due sera exigée.
- Moins de 30 jours avant le jour de rentrée prévu la totalité de la somme due sera exigée.

### ***Réservation hors périodes de vacances scolaires :***

- Jusqu'à 30 jours avant le jour de rentrée prévu, aucun paiement.
- Entre 30 et 15 jours avant le jour de rentrée la moitié de la somme due sera exigée.
- Moins de 15 jours avant le jour de rentrée la totalité de la somme due sera exigée.

## **Capacité :**

### **Capacité maximale autorisée : 18 couchages**

- 7 couchages en mezzanine de la pièce principale.
- 11 couchages dans le dortoir.

Le président : Marc TUSCH